

DOSSIER DE CONCERTATION PUBLIQUE

*Création d'un pôle d'échanges multimodal
(PEM) en gare de Brignoud*

10 juin > 21 juillet 2024

DONNEZ VOTRE AVIS !

Rendez-vous sur smmag.fr



Gare de
Brignoud

SMMAG

Syndicat Mixte
des Mobilités
de l'Aire Grenobloise

Sommaire

Édito	p.3
Contexte général et objectif du projet	p.5
Présentation des principes d'aménagement	p.10
Calendrier, gouvernance et financement	p.13
La concertation publique : vous avez la parole	p.14

Édito

Le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) regroupe la Métropole grenobloise, la Communauté de communes du Grésivaudan, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais et le Département de l'Isère. Il a en charge l'organisation des déplacements et il doit répondre aux besoins de toutes les mobilités pour l'ensemble des habitants de l'aire grenobloise. Le SMMAG est engagé de longue date dans une ambitieuse politique de multimodalité avec un objectif clair : favoriser le changement de mode de déplacement des habitants du grand territoire en leur proposant des solutions simples et efficaces pour sortir des congestions, diminuer la pollution et gagner du temps de trajet.

De la voiture individuelle aux transports en commun, en passant par le vélo, le covoiturage et le train, le SMMAG connecte tous les modes de transport entre eux et les rend complémentaires.

Le futur Pôle d'Échanges Multimodal en gare de Brignoud s'inscrit précisément dans cette démarche avec l'aménagement de 200 places de stationnement réparties de part et d'autre des voies ferrées, environ 140 places pour les vélos (consignes sécurisées et arceaux), de nouveaux quais bus, des places de covoiturage et d'autopartage, mais aussi des cheminements piétons et cycles sécurisés jusqu'aux quais de la gare et ce, tout en ayant le souci de soigner l'insertion paysagère et la qualité des espaces publics et de proposer des services répondant aux besoins des usagers.

Ce Pôle d'Échanges Multimodal sera au service du futur service express régional métropolitain entre Grenoble et Brignoud avec à terme plus de trains pour plus de confort et d'efficacité.

Au total, ce sont plus de 5 millions d'euros qui seront investis par les différents partenaires publics dans le cadre de ce projet pour une ouverture à horizon 2028.

Vous l'aurez compris, il s'agit d'un projet majeur pour améliorer nos déplacements au quotidien et à l'avenir. C'est tout le sens du travail conduit par le SMMAG que de contribuer à l'amélioration de nos déplacements. Je vous invite à participer à cette concertation pour qu'ensemble nous puissions construire ce projet.

M. Sylvain LAVAL,
Président du SMMAG





©Smmag

1. Contexte général et Objectifs du projet

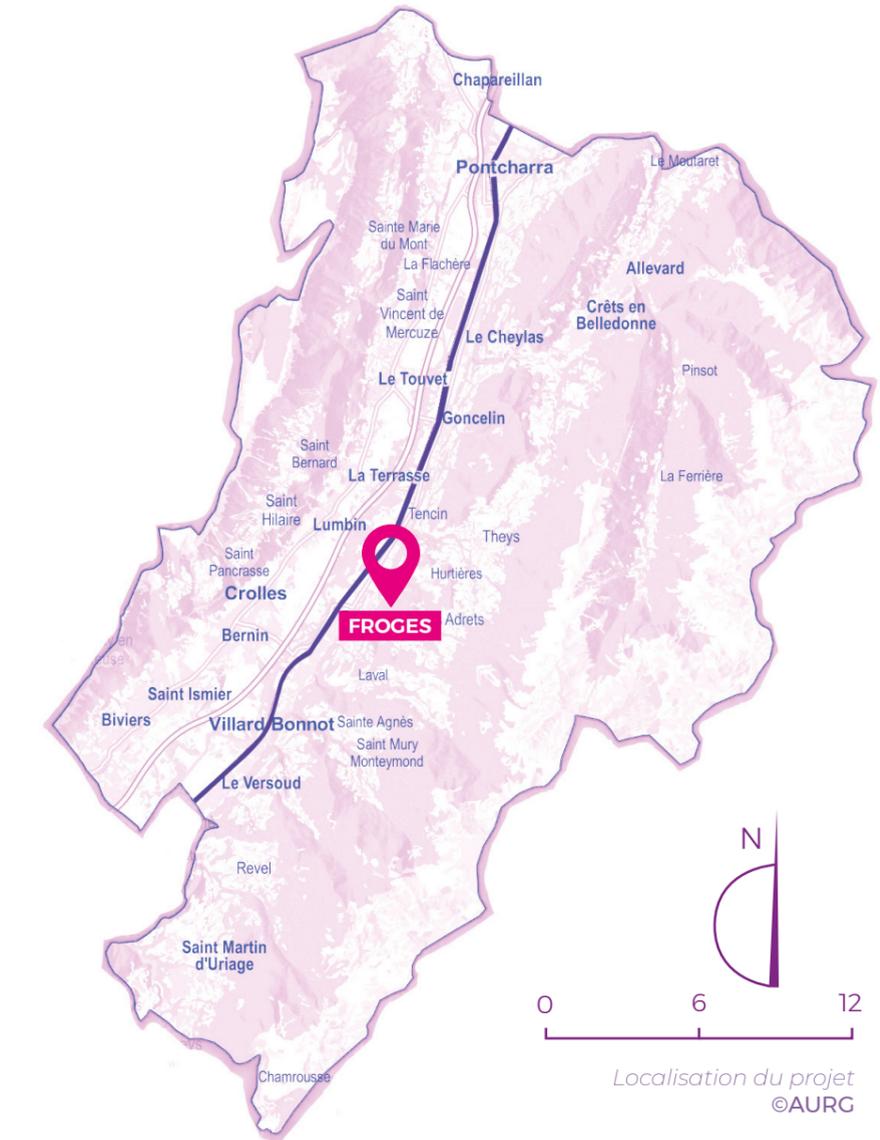
1.1. Contexte général

Localisée dans un environnement alpin, fortement soumis à la **congestion routière** et à la **pollution atmosphérique**, la **vallée du Grésivaudan** est concernée par **391 000 déplacements** quotidiens, majoritairement circonscrits à ce territoire, mais aussi en lien avec Grenoble Alpes Métropole (104 000 déplacements) ou, dans une moindre mesure, avec la Savoie (15 000 déplacements).

La part modale de la voiture est aujourd'hui de 68% sur le territoire (tous motifs confondus). En outre, 81% des déplacements domicile-travail réalisés par les habitants du Grésivaudan se font en voiture contre 2% à vélo et 6% à pied.

Cette situation représente un fort enjeu de **développement de l'intermodalité** par le déploiement de parkings de rabattement de la voiture individuelle vers les transports en commun et le covoiturage.

Le **Syndicat mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG)** souhaite **agir** pour offrir de **nouvelles solutions de mobilités aux habitants et usagers du secteur** pour améliorer leurs conditions de déplacements et leur **qualité de vie**.



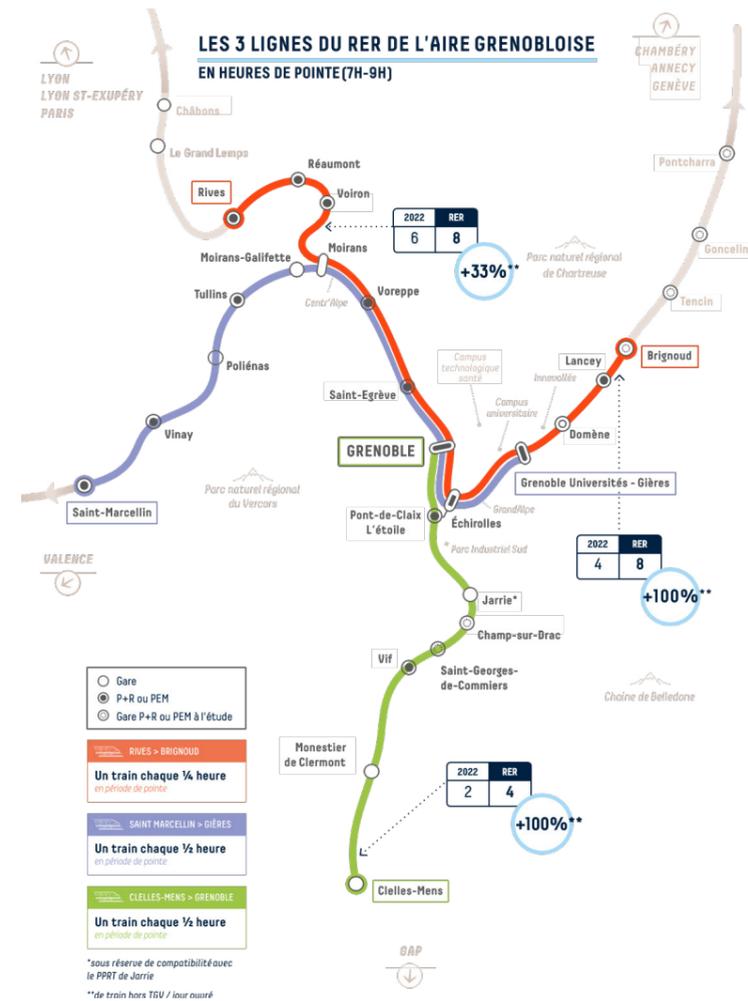
Le **SMMAG** a notamment pour **ambition d'améliorer son offre de mobilité** sur le territoire de la Communauté de Communes Le Grésivaudan (CCLG). Cela se traduit par une volonté d'améliorer les **connexions entre les principales centralités du territoire**, et de permettre un accès pour tous aux **pôles d'emplois, d'équipements et de services** par des modes alternatifs à la voiture individuelle.

Le territoire du Grésivaudan est ainsi structuré en chapelets de Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM), qui permettent d'organiser les **mobilités alternatives** à la voiture individuelle. Il s'agit d'améliorer les déplacements du quotidien, en proposant des solutions de déplacement alternatives qui s'appuient sur les **infrastructures lourdes existantes** (ex. le ferroviaire), et de **développer les aménagements et les équipements** pour accompagner le déploiement de ces nouvelles solutions de mobilité.

La **création du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la gare de Brignoud** s'inscrit dans cette stratégie qui vise à **limiter les émissions de carbone** sur le territoire, et a pour objectif de constituer un levier d'amélioration des conditions de vie, en particulier sur **le volet de la santé, en diminuant** notamment la **congestion routière**.

Située à une vingtaine de kilomètres de Grenoble, la **gare de Brignoud** occupe un emplacement stratégique, à la frontière des communes de Froges et Villard-Bonnot, à proximité des communes de Crolles et Bernin, en particulier de leurs zones économiques qui regroupent environ 10 000 emplois. De plus, la gare de Brignoud est amenée à se développer avec le projet de

modernisation de l'axe ferroviaire Grenoble-Montmélian, qui prévoit la création d'une troisième voie centrale dont la mise en service est prévue à l'horizon 2028. Ainsi, l'offre projetée de trains à Brignoud sera de **4 trains par heure aux heures de pointe**.



Concept de service express métropolitain de la région grenobloise ©Grenoble Alpes Métropole

1.2. Objectifs

Ce pôle d'échanges ambitionne de regrouper l'ensemble de la chaîne de mobilité du quotidien autour du rail : transports interurbains, transports urbains, voiture partagée, vélo, marche à pied, parking de rabattement. Les transports collectifs routiers verront leurs parcours reconfigurés, optimisés, faisant place à des lignes régulières plus efficaces et mieux régulées.

L'objectif est d'offrir à tous les habitants et salariés à proximité du PEM des solutions de transports attractives et performantes, notamment vers ou en provenance des zones d'activité du territoire.

Espace d'articulation entre la voiture personnelle, la marche, le vélo et les réseaux de transports collectifs, ce projet vise à encourager le report des flux domicile-travail vers des mobilités plus efficaces, plus propres et plus accessibles, et à inciter les usagers à utiliser les modes actifs pour leurs déplacements de proximité.



Périmètre du projet de territoire ©Smmag

Les bénéfices attendus du projet de PEM de Brignoud s'articulent autour des 3 objectifs suivants :



Accompagner l'évolution des comportements de mobilité et agir à la source sur les besoins de déplacement, avec un objectif d'augmentation de l'usage des transports en commun, du vélo et du covoiturage.



Développer l'usage des transports en commun en développant des connexions et des nœuds d'échanges optimisés.



Favoriser le covoiturage, l'autostop organisé et l'autopartage, grâce à la création de parkings relais.

Pour répondre à ces enjeux, l'aménagement du PEM de Brignoud prévoit :



Un parvis devant la gare, en lien avec la gare biface et le développement urbain à proximité



Un réaménagement du parking existant et la création d'un parc relais du côté Ouest entre l'Isère et la gare



Des correspondances améliorées avec les transports collectifs urbains et périurbains

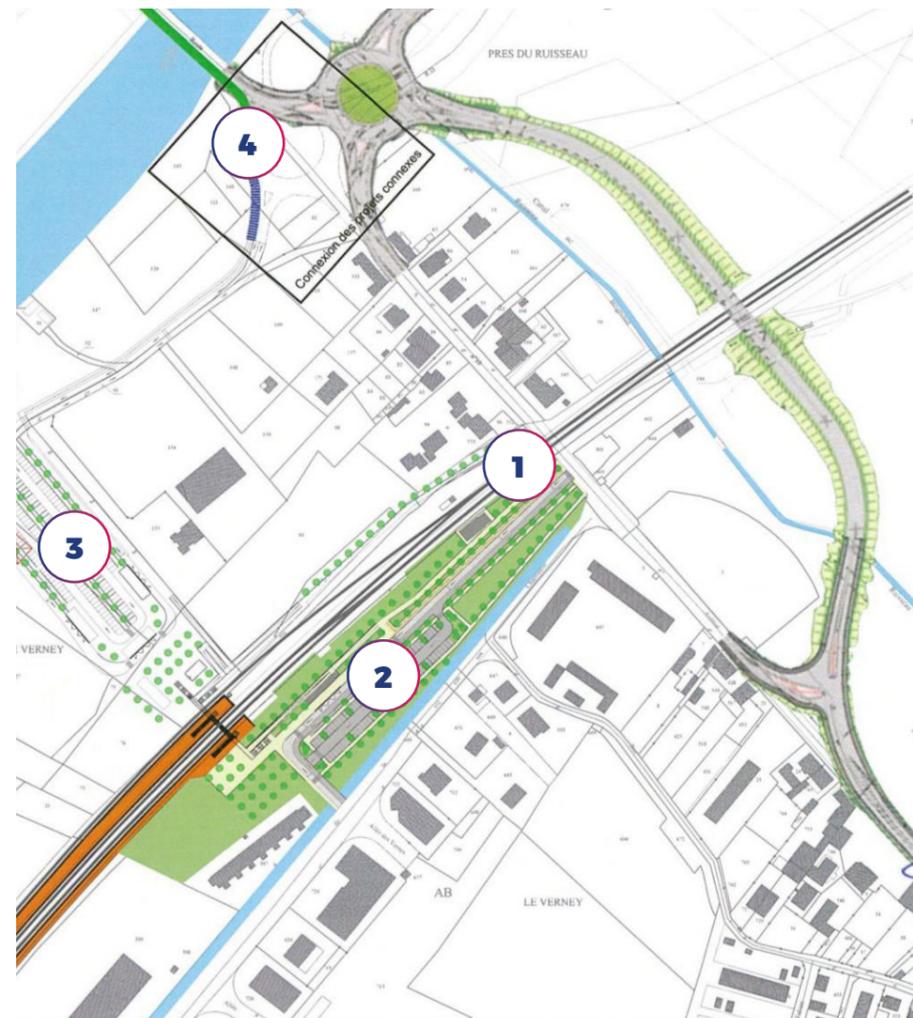


Des connexions piétonnes et cycles



Des aménagements et des équipements en faveur des mobilités alternatives à la voiture individuelle : consignes sécurisées pour le stationnement des vélos, autopartage, taxi, dépose minute, abris-bus et information voyageurs...

- ① Gare de Brignoud
- ② Parking existant
- ③ Création d'un parking-relais
- ④ Liaison cycle avec le rond point



Projet du Pôle d'échange multimodal de Brignoud
©FOLIA

1.3. Insertion du PEM dans le réseau de transport

Point central des circulations en provenance des communes voisines de la vallée du Grésivaudan, l'aire urbaine de Villard-Bonnot accueille 2 des 4 gares du territoire : au Nord celle de Brignoud et au Sud celle de Lancey. Située sur la ligne ferroviaire « Grenoble - Montmélian », la gare de Brignoud est en service depuis 1864. Environ 1 000 voyageurs quotidiens du train sont recensés en gare de Brignoud. En heure de pointe, elle est actuellement desservie toutes les 30 minutes, permettant de relier les deux principales agglomérations du secteur, Chambéry et Grenoble.

Le projet de réaménagement du secteur de la gare de Brignoud entre dans le cadre de l'opération de modernisation de l'axe ferroviaire entre Grenoble et Montmélian du projet Sillon Alpin, qui permettra à terme le cadencement au ¼ d'heure entre Rives et Brignoud.

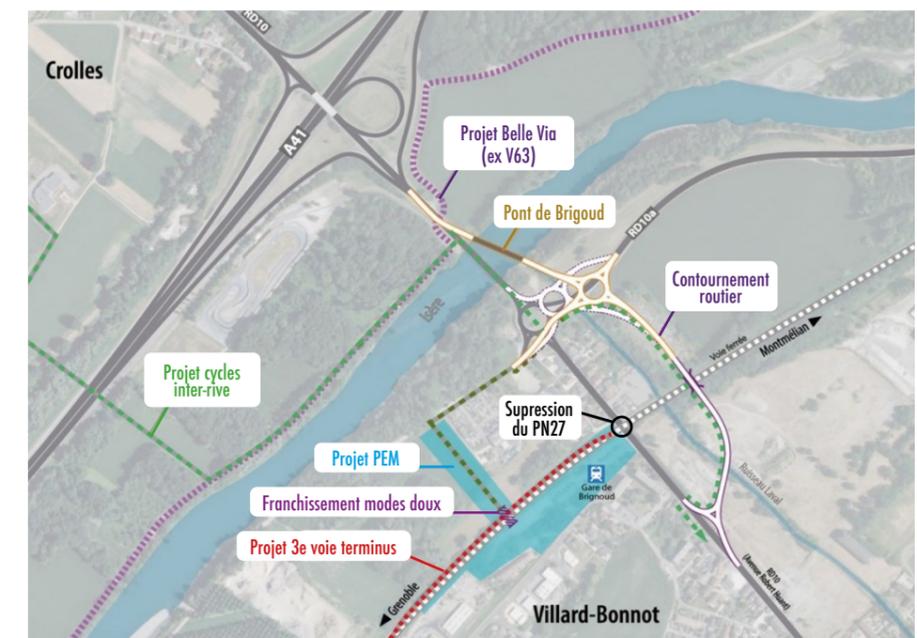
Deux axes structurants traversent également la commune : la départementale 523 reliant notamment Villard-Bonnot à Froges et au Versoud, et la départementale 10 reliant la commune de Villard-Bonnot à l'A41 en direction de Crolles. A ce jour, sur le territoire du Grésivaudan, 14 traversées sont aménagées au-dessus de l'Isère et/ou de l'A41 et 4 franchissements inter-rives existent pour les modes doux.

Le réseau urbain TouGo est constitué de 14 lignes qui desservent toutes les communes du Grésivaudan, et les principaux générateurs de déplacements : gares, équipements sportifs-culturels, zones d'activité, zones d'habitat. Les lignes de bus NAV'ProB, C02, G2, G3 et G4 continueront de desservir le PEM.

En septembre 2024, le SMMAG réorganisera les lignes de transport en commun du Grésivaudan et de la Métropole, pour une meilleure lisibilité et facilité d'usage du réseau. Une nouvelle ligne « chronocar » entre Grenoble (place Verdun) et Brignoud desservira le PEM, en complément du car express X02. La fréquence cumulée (chronocar + car express) s'annonce très avantageuse : 10 min en heures de pointe et 15 min en heures creuses.

1.4. Projets en cours dans le périmètre

Le SMMAG porte en partenariat avec le Département de l'Isère le projet d'une liaison inter-rives piétons-cycles reliant Crolles et Brignoud. Plusieurs aménagements sont prévus par le Département : création du nouveau pont routier (fin 2026), aménagement du pont routier actuel pour les modes actifs (2027), fermeture du passage à niveau (fin 2024) et son contournement (en cours) pour les véhicules, puis pour modes actifs (2027). Par ailleurs, la SNCF porte la création d'une gare biface avec l'installation d'une 3^{ème} voie et l'aménagement d'un passage sous-terrain pour les modes doux permettant de relier les quais. Enfin, la Ville de Villard-Bonnot porte la requalification de l'avenue Robert Huant, qui comprend une piste cyclable. Le PEM accueillera les pistes bidirectionnelles desservant Brignoud, Froges et le lycée M. Reynoard, mais aussi la connexion inter-rives. Ainsi, le PEM est à la croisée d'un maillage permettant de faciliter les déplacements au quotidien.



Projets connexes au PEM de Brignoud
©Département de l'Isère

2. Présentation des principes d'aménagement

2.1 Présentation du projet d'aménagement

Le projet d'aménagement du PEM est réparti de part et d'autre de la voie ferrée pour créer une **gare biface** : une ouverture côté **Chartreuse**, une autre côté **Belledonne**. Le PEM sera ainsi accessible soit par l'avenue Robert Huant (côté Belledonne), soit par le nouveau contournement en cours de création par le Département (côté Chartreuse). Outre l'amélioration de l'intermodalité, la création du PEM en gare de Brignoud est également une opportunité de **valoriser** le secteur et d'améliorer son **attractivité**.

Les aménagements du PEM doivent prendre en compte **les attentes et les besoins** de l'ensemble **des usagers et des riverains**, tout en répondant aux fortes contraintes environnementales du secteur (zone soumise au Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de l'Isère).

À ce titre, le projet de PEM en gare de Brignoud vise à offrir aux futurs usagers :



Une gare biface comprenant un parvis modes actifs de chaque côté du passage souterrain (PASO)



Des cheminements piétons sécurisés depuis l'avenue Robert Huant et l'avenue de la Chantourne



Un raccordement des différentes pistes cyclables en projet (en direction de Froges, du lycée Marie Reynoard, de Brignoud, etc.), des abris vélos



200 places de stationnement voitures (entre 50 et 70 places côté Belledonne, et environ 150 places côté Chartreuse). 2% doivent être réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR) et devront se situer à proximité des rampes SNCF. Un accès aux bus des 2 côtés



Des dépose-minutes à proximité des quais de chaque côté de la gare



Des aires réservées aux taxis



Des aires réservées aux véhicules en autopartage



De l'information voyageurs / billettique



Des services : services aux modes actifs (point d'eau, gonflage, etc.), services à l'utilisateur et à la population (à définir à l'issue de la concertation).

2.2.1. Scénario côté Belledonne

1 Les transports en commun circulent dans un espace qui leur est dédié, si possible séparé de la circulation des voitures, et qui compte trois quais en enfilade. Cet espace se situe à proximité du passage souterrain (PASO) pour faciliter l'accès des usagers au quai SNCF. Entre les quais bus et le quai SNCF, la circulation est réservée aux piétons et cyclistes.

2 À l'extrémité du site, un demi-tour est organisé pour les transports en commun, tout en conservant au maximum les boisements existants.

3 Un parvis est créé à proximité de l'accès au quai, il pourra accueillir des équipements pour les cyclistes ou des sanitaires.

4 Une connexion piétonne vers le pont situé sur l'avenue de la Chantourne est créée.

5 Un parvis paysager créant une entrée qualitative du PEM et valorisant l'accès au PASO est aménagé. Ce parvis est destiné à accueillir des locaux vélos sécurisés. Une zone de services et d'équipements est proposée, les équipements étant à définir notamment suite à la concertation.

Un aménagement cyclable s'inscrit dans le prolongement du réaménagement de la rue Robert Huant.

6 Une bande plantée apporte une plus-value paysagère au site et vient mettre une distance entre les cycles et la voirie.

7 Un parking paysager comprenant entre 50 et 70 places est créé. L'accès est séparé de celui des transports en commun pour éviter les conflits entre les manœuvres de stationnement et la circulation bus. Temps de parcours à pied entre le parking et le quai (200m) : 3 à 4 min environ.



Un exemple d'aménagement côté Belledonne
©INGEROP
©FOLIA

À votre avis, quels services et équipements seraient utiles aux usagers ou aux riverains du PEM ?

2.2.2. Scénario côté Chartreuse

- 1 Une allée arborée et ombragée composée d'arbres en alignement assure le confort des piétons et des cyclistes qui circulent entre le PASO et la passerelle sur l'Isère.
- 2
 - a. L'espace est dédié aux bus et aux taxis pour permettre aux usagers de rejoindre le quai ou le PASO en toute sécurité.
 - b. Une bande plantée sépare la sortie des bus de celle des voitures.
- 3 La majorité des places de stationnement seront disponibles de ce côté de la gare : environ 150 places et 4 places réservées aux PMR. L'organisation orthogonale du stationnement favorise l'implantation d'ombrières photovoltaïques, conformément à la loi. Temps de parcours à pied entre le parking et le quai (160 m) : environ 3 min.
- 4 Différents services pourront y être installés, à définir notamment suite à la concertation. Par exemple :
 - a. Toilettes publiques et toilettes conducteurs.
 - b. Local vélo et services pour les vélos
 - c. Aménagement d'un espace d'attente
- 5 Un cheminement pour les modes actifs est également prévu par la SNCF pour permettre aux piétons et cyclistes du secteur nord-est de rejoindre le PEM.



Exemple d'aménagement possible côté Chartreuse ©INGEROP



MVéloBox ©Smmag



Arceaux MVélo ©Smmag

À votre avis,
Comment améliorer
les performances
énergétiques du projet ?
Quels matériaux vertueux
utiliser pour réduire
son impact carbone ?

3. Calendrier, gouvernance et financement du projet

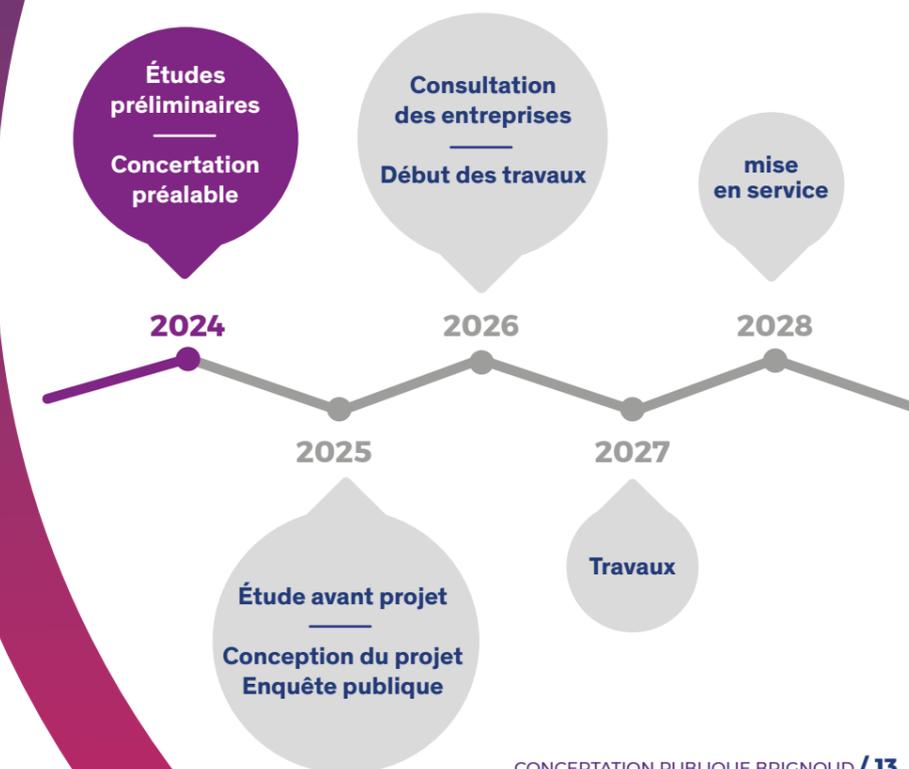
Ce projet est mené par le SMMAG en partenariat avec la commune de Villard-Bonnot, le Département de l'Isère (membre du SMMAG) et la SNCF (SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions).



Le coût total est estimé à **5 millions d'euros** en 2024 (hors taxes). 540 000€ sont pris en charge par l'État et 1/3 du reste, à charge du SMMAG, est financé par le Département de l'Isère.



Aujourd'hui, le projet est au stade des études préliminaires. Les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet sont en cours. Les études de conception du projet se poursuivront en 2025 pour un début de travaux prévu fin 2026, et une mise en service aujourd'hui programmée pour 2028.



4. La concertation publique : vous avez la parole !

Organisée par le SMMAG, maître d'ouvrage du projet, cette concertation est menée en référence à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme.

4.1. Les objectifs de la concertation

La concertation publique pour la création d'un PEM en gare de Brignoud a pour objectifs de :

- Fournir au public une information claire sur le projet ;
- Permettre la participation de l'ensemble du public concerné ;
- Offrir la possibilité d'exprimer ses attentes, ses remarques, ses idées et permettre l'échange des points de vue concernant le projet.

Ainsi, chacun peut s'exprimer sur la proposition d'aménagement et les services à inclure dans le futur PEM. Les avis recueillis permettront de mieux cerner les attentes de chacun, d'en tenir compte dans la phase d'études après cette concertation publique.



3.2. Les modalités de la concertation

Du 10 juin au 21 juillet 2024, le SMMAG propose à toutes les personnes concernées par le projet de s'informer et de donner leur avis.

Le présent dossier synthétise différentes études réalisées ou en cours. Ce dossier de concertation est une « étape », destiné à introduire le dialogue entre les usagers, les riverains, les acteurs locaux et le maître d'ouvrage après avoir exposé l'opportunité du projet. Il ne s'agit pas ici d'une présentation du projet définitif.

Pour consulter le dossier de concertation et donner votre avis

- Dans les mairies des communes de Villard-Bonnot, Froges, Crolles et Bernin
- À l'accueil du SMMAG : 1 place Malraux, 38000 Grenoble
- Au siège de la CCLG : 390 rue Henri Fabre, 38920 Crolles
- Sur le site du SMMAG : flashez le Qr code ou rendez-vous sur smmag.fr, rubrique Plateforme participative



Participez en flashant ce code

Pour échanger, poser vos questions

- Un point d'information en gare de Brignoud est organisé le 13 juin. Les usagers et les riverains sont invités à venir rencontrer l'équipe projet entre 16h30 et 19h.
- Une réunion publique est programmée le 19 juin 2024 de 19h à 21h en mairie de Villard-Bonnot.

Et ensuite ?

Le bilan de la concertation reprendra de façon synthétique l'ensemble des avis et remarques exprimés par le public lors de la concertation. Une fois délibéré par le SMMAG, ce bilan sera rendu public et mis à disposition sur le site internet du SMMAG.

DATE RÉUNION PUBLIQUE :

19 juin 2024 à 19h, à la mairie de Villard-Bonnot



Syndicat Mixte
des Mobilités
de l'Aire Grenobloise



Plus d'informations sur [SMMAG.FR](https://www.smmag.fr)

Textes : SMMAG - Photos, cartes : SMMAG, INGEROP, Altinnova, FOLIA, Elegia, Département de l'Isère, AURC, Grenoble Alpes Métropole,
Mise en page et illustrations : The Digital Tellers - Imprimé sur papier recyclé